

Engagement #59 : Faciliter l'accès aux documents administratifs par la formation des PRADA

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>1er septembre 2021 - 1er septembre 2022</p> <p>Agence / acteur d'exécution principal</p> <p>Commission d'accès aux documents administratifs</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Manque de diffusion de la doctrine relative au droit d'accès aux documents administratifs au sein des administrations

Quel est l'engagement ?

L'engagement implique une formation accrue à destination des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs ainsi que l'animation du réseau de manière plus soutenue et régulière.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement contribuera à une meilleure réponse de premier niveau des administrations aux citoyens dans le cadre des demandes d'accès aux documents administratifs, et contribuera à la promotion de la transparence. Il peut également, par une meilleure diffusion du droit d'accès au sein des administrations, permettre un accès à l'information dans de meilleurs délais pour le citoyen.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement améliore l'accessibilité des informations au public et est pertinent pour la transparence.

Informations supplémentaires

Cet engagement suppose de dédier un emploi au sein de la Commission à l'animation du réseau des PRADA et aux actions de formation.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mise en place d'un espace collaboratif pour les PRADA – **Début : Sept 2021 → Fin : Janv 2022**
- Sessions de formations annuelles à destination des PRADA – **Début : Sept 2021 → Fin : Sept 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Christelle GUICHARD

Secrétaire générale de la CADA

christelle.guichard@cada.pm.gouv.fr